

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ DEMOS CRSA n°2026/16

modifiant la composition de la Commission Spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-53
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° 27/2021 du 1^{er} octobre 2021 fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 2025/37 du 20 octobre 2025 relatif à la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté DS n°104/2024 du 18 juin 2024 portant délégation à Madame Marion BOUGEARD, Directrice de la démocratie en santé et de la communication de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;
- VU** L'arrêté DEMOS CRSA n°2026/14 du 1^{er} avril 2026 modifiant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France
- VU** La désignation, au sein du collège 6, de **Monsieur Eric d'ALENÇON**, Fondation Partage et Vie - Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux, en tant que suppléant

ARRÊTÉ

- ARTICLE 1^{er} : La composition de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2 : L'arrêté n° 2025/37 du 20 octobre 2025 relatif à la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France est abrogé.
- ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.
- ARTICLE 4 : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 02/04/2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale
de santé Île-de-France

Denis ROBIN
Par délégation,

Signé

Corentine NEPPEL
Directrice adjointe en charge de la
démocratie en santé
Direction de la démocratie en
santé et de la communication -
DESCOM

ANNEXE

Composition de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France

Le premier collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 5 membres :

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| Madame Anne GBIORCZYK, vice-présidente du Conseil départemental de Seine-et-Marne, en charge de l'enfance, de la famille et de la présence médicale | Monsieur Bernard COZIC, vice-président du Conseil départemental de Seine-et-Marne en charge des solidarités Madame Véronique VEAU, vice-présidente du Conseil départemental de Seine-et-Marne, en charge de la culture et du patrimoine. |
| Madame Cendrine CHAUMONT, conseillère départementale de l'Essonne | Madame Marie-Claire CHAMBARET, vice-présidente du Conseil départemental de l'Essonne en charge de l'autonomie |

Le deuxième collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 6 membres :

1) Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :

| Titulaires | Suppléants |
|--|--|
| Monsieur Alain LAFORET - Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR) | Madame Françoise PIQUE LE CUN - UFC QUE CHOISIR Madame Diane PAOLO - URAF IDF |
| Madame Françoise FORET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés | Madame Michèle DE PREAUDET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés Madame Affoué Diane GOLI - APF France Handicap |

2) Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

| Titulaires | Suppléants |
|----------------------------------|--|
| En attente de désignation | En attente de désignation |
| Madame Monique ZANATTA - CDCA 92 | Monsieur François CHARLES - CDCA 92 Madame Christine MANUEL - CDCA 94 |

3) Deux représentants des associations de personnes handicapées :

| Titulaires | Suppléants |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| Monsieur Sébastien LEGOFF - CDCA 91 | En attente de désignation |
| En attente de désignation | Monsieur Damien GUER - CDCA 77 |

Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend un membre :

| Titulaires | Suppléants |
|---------------------------|---------------------------|
| En attente de désignation | En attente de désignation |

Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 4 membres.

1) Un représentant des organisations syndicales de salariés :

| Titulaires | Suppléants |
|----------------------------------|--|
| Madame Isabelle CAYLA - CFDT IDF | Monsieur Philippe PATRY - CFDT IDF Madame Gwenaëlle YVINEC - CFDT IDF |

2) Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| Madame Martine GUIBERT - CPME Ile-de-France | Madame Hélène REQUI Madame Evelyne GUFFENS |

3) Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

| Titulaires | Suppléants |
|---------------------------|---------------------------|
| En attente de désignation | En attente de désignation |

4) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

| Titulaires | Suppléants |
|---------------------------|---------------------------|
| En attente de désignation | En attente de désignation |

Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 2 membres :

1) Un représentant au titre de la cohésion sociale :

| Titulaires | Suppléants |
|--------------------------------------|---|
| Gwenaëlle MORVAN – Emmaüs Solidarité | Madame Bérangère GRISONI - Collectif « Les morts de la rue » Madame Maritsa ANASTASIOU - Association CARITAS |

2) Un représentant de la Mutualité Française :

| Titulaires | Suppléants |
|---|--|
| Monsieur Aldino IZZI, Mutualité Française IDF | Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS - Mutualité Française |

Le 6^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 12 membres :

1) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| M. Romain DELMAS – URIOPSS IDF (Association Caritas) | Monsieur Eric d'ALENÇON, Fondation Partage et Vie - Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux En attente de désignation |
| Monsieur Sébastien PAUTASSO-CHADOUTAUD FEHAP IDF (Président Fondation Ellen POIDATZ) | Madame Birgit VILLAIN – FEHAP IDF (Fondation John Bost) En attente de désignation |
| Madame Céline LAMOUR - NEXEM | Monsieur Jean-François GEY - NEXEM En attente de désignation |
| En attente de désignation | Madame Catherine HARPEY - Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) En attente de désignation |

2) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

| Titulaires | Suppléants |
|---|--|
| Madame Romy LASSERRE SAINT MAURICE, Directrice EHPAD Péan (SYNERPA) | Monsieur Eddy CHENAF, Directeur général EHPAD Solemnes. (SYNERPA) Monsieur Marc LAVAUD, vice-président de l'association ACEP et Gestionnaire de l'EPHAD le Patio (FNAQPA) |
| Monsieur Emmanuel SYS, Directeur du GCSMS Les EHPAD Publics du Val de Marne (FHF) | Madame Claire DAVY, Direction de la stratégie et de la Transformation AP-HP Madame Audrey VATAN, Directrice adjointe, Direction Commune Fondation Aulagnier et Ehpads Les Marronniers (FHF) |
| En attente de désignation | Madame Sophie VILLEDIEU - Fondation Léopold BELLAN FEHAP IDF Madame Marie DEROY, Chargée de mission FEHAP Île de France |

| | |
|-------------------------------------|--|
| Madame Claire PARDOEN - URIOPSS IDF | Madame Charlotte LEBRUN - URIOPSS IDF Madame Brigitte VIGROUX - URIOPSS IDF |
|-------------------------------------|--|

3) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| Monsieur Eric LEMERCIER, Directeur d'établissements (Groupe SOS) | Madame Catherine DELORME, Déléguée régionale IDF de la Fédération Addictions (FA) et Directrice du Trait d'Union - Oppelia (92) Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué régional Fédération Addictions |

4) Un membre des unions régionales des professionnels de santé :

| Titulaires | Suppléants |
|--|--|
| Docteur Nathalie LEROY, Secrétaire générale URPS médecins libéraux IDF | Docteur Laurent DE BASTARD, CROM IDF Docteur Abraham SABBAH, CROM IDF |

Le 7^{ème} collège est composé de deux membres issus de la commission spécialisée pour l'organisation des soins :

| Titulaires | Suppléants |
|---|--|
| Madame Helena KISLER-ELKOUBY, Déléguée générale (FHP IDF) | Monsieur Patrick SERRIERE, président de la Fédération Hospitalière Privée (FHP IDF) Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico - chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP IDF) |
| Monsieur José ALVAREZ - Union Régionale Île-de-France CFE-CGC | Madame Marie Laurence BONMARCHAND Madame Bettina KEMPF |